

Le mot du Président :

Chers Amis,

L'espoir d'un retour à la normale sur une probable sortie de pandémie nous permet de regarder à plus long terme - ouf.

Il est certain que nos ressources ne sont pas encore en adéquation avec les enjeux patrimoniaux cartusiens. Ce constat fait, il nous appartient de monter des projets raisonnables et d'aller à la pêche de ressources nouvelles. Les idées de tous et d'éventuelles compétences, sur les « cagnottes en ligne » par exemple, seront les bienvenues. Alors n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions et savoir-faire.

Adhérents, le bureau espère vous voir le plus grand nombre à notre prochaine assemblée générale car la visite du nouveau musée de VOIRON vous ravira. Cette nouvelle année nous permettra de renforcer nos liens mis à mal par les mesures sanitaires.

À tous Cartusiennement vôtre.

Didier Leclercq





L'Assemblée Générale de notre association AVPC aura lieu à Voiron :

SAMEDI 03 DÉCEMBRE 2022 à 15 heures 00
(accueil dès 14h30)

Au sein des Caves de La Chartreuse : 10, Boulevard Edgar Kofler 38500 VOIRON

Chers adhérents, vous avez déjà tous reçu votre convocation. Nous vous espérons nombreux à cette assemblée générale.

LES PROJETS EN COURS ou RÉALISÉS EN 2022

Travaux effectués sur les étangs d'Aiguenoire :

Un by-pass de chacun des étangs a été réalisé fin 2021 pour les assécher à volonté afin de permettre la réalisation des travaux prévus.

Nous avons reçu de la préfecture le 9 décembre 2021 un arrêté reconnaissant l'antériorité des étangs (alors qu'ils datent d'avant le XVII^{ème} siècle !) et fixant les précautions à respecter lors des travaux pour en préserver la biodiversité.

Nous avons eu plusieurs réunions préparatoires avec les pêcheurs, dont nous remercions vivement l'aide et la disponibilité. Ils nous ont aidé à rencontrer l'Office Français de la Biodiversité qui a été très favorablement impressionné par la qualité du site d'Aiguenoire en termes de biodiversité.

Les pêcheurs de l'AAPMAA du Haut Guiers se sont dévoués début août 2022 pour pratiquer in extremis (vu la sécheresse liée à la canicule) une pêche de sauvegarde des poissons de l'étang amont pour les transférer dans l'étang aval, alors que l'étang amont se trouvait quasi asséché.

Une consultation est en cours auprès de diverses entreprises pour réaliser les travaux qui débiteront début 2023 et se poursuivront jusqu'en 2024.



Travaux encore à réaliser sur les étangs :

- remodeler l'étang amont pour en rendre les berges moins rectilignes, en utilisant des sédiments extraits du fond de l'étang, pour favoriser la biodiversité, et étancher la partie de berge fuyarde
- consacrer l'étang aval à la conservation de la riche faune et flore locale, avec reprofilage des berges et du fond et installation d'un observatoire à oiseaux
- installer des nichoirs à oiseaux, un hôtel à insectes et un hibernaculum pour favoriser le lézard des souches
- créer en aval de chaque étang un moine de vidange pour gérer finement les niveaux d'eau dans chaque étang

Travaux sur les monuments cartusiens :

L'inventaire des haberts de Chartreuse, réalisé par des étudiants en master des métiers du patrimoine à l'université Savoie-Mont-Blanc pour soutenir leur mémoire de fin d'études en septembre 2021, nous a permis de faire prendre conscience aux autorités départementales de la rapidité de dégradation des monuments dépourvus d'entretien. Certains haberts non-entretenus ont en effet purement et simplement disparu en l'espace de vingt à trente ans.

Grâce à l'aide du département et à celle d'autres mécènes, nous devrions rapidement pouvoir coordonner notre action avec la DRAC et ainsi finaliser à brève échéance la restauration des toitures de la grange et du habert de Billon.

Nous prévoyons également, avec l'aide bénévole d'une entreprise locale d'étanchéité, de réparer les fuites des bassins du Billon.

Les viviers en amont du monastère se dégradent rapidement et nous allons étudier les modalités de leur restauration.



Re-cr ation du verger du XVII me si cle au-dessus de la grange :

Les premi res plantations du verger r alis es   l'automne 2019 se d veloppent bien.

En revanche les greffes de la deuxi me s rie de plantations, avec greffons provenant de la collection fruiti re des vergers du Luxembourg (pr s du S nat   Paris), ont malheureusement  chou .

Gr ce   l'aide pr cieuse des s natrices et s nateurs du voisinage, nous allons relancer une mise en culture de quinze greffons sur des porte-greffes plus adapt s.

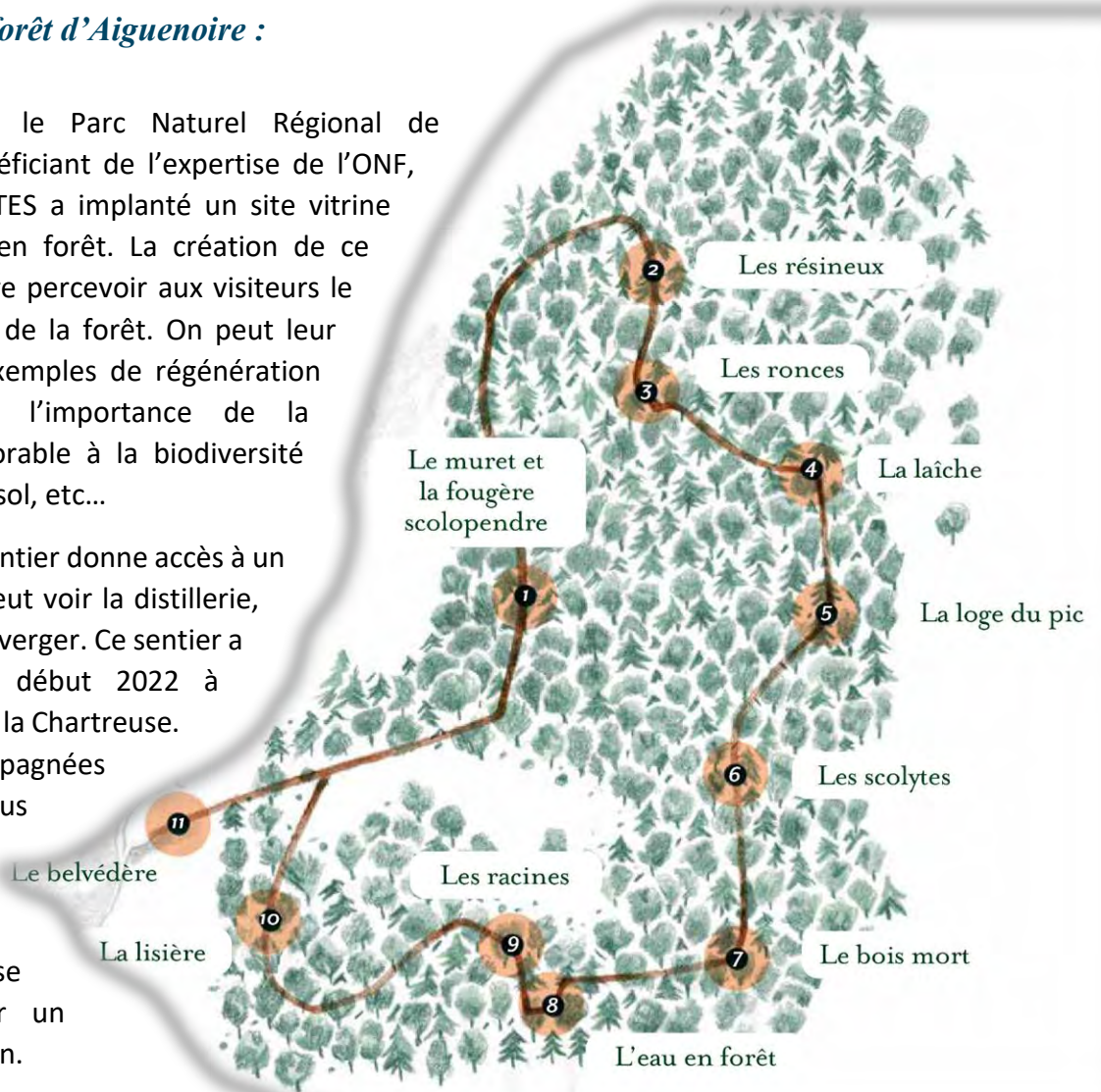
Il s'agira de vari t s anciennes conserv es par les chartreux   la chartreuse de Vauvert et pr serv es au sein de la collection fruiti re des vergers du Luxembourg   Paris.

Sentier-vitrine dans la forêt d'Aiguenoire :

En partenariat avec le Parc Naturel Régional de Chartreuse et en bénéficiant de l'expertise de l'ONF, l'association Sylv'ACCTES a implanté un site vitrine illustrant son action en forêt. La création de ce sentier permet de faire percevoir aux visiteurs le côté multifonctionnel de la forêt. On peut leur faire découvrir des exemples de régénération naturelle diversifiée, l'importance de la lumière, l'impact favorable à la biodiversité des arbres tombés au sol, etc...

Une ramification du sentier donne accès à un belvédère d'où l'on peut voir la distillerie, la cave, la grange et le verger. Ce sentier a été mis en service début 2022 à l'occasion des fêtes de la Chartreuse.

Les visites sont accompagnées (pas de visites tous publics) et suivent un cheminement allant de borne en borne, chaque balise mettant l'accent sur un point de démonstration.



Action en faveur de la Chartreuse de Sélignac :

Une action en faveur de la chartreuse de Sélignac dans l'Ain va être engagée pour remplacer des pommiers et poiriers vieux de plus de 250 ans qui dépérissent en les remplaçant par des essences anciennes du conservatoire du Sénat.

DÉVELOPPEMENT DE L'ASSOCIATION ET RECHERCHE DE SUBVENTIONS

Nous avons bénéficié en 2021 d'une subvention de 1000 € du département de l'Isère pour financer nos frais de fonctionnement et nous l'en remercions. Nous poursuivons les contacts avec le département pour subventionner les projets à venir.

Cependant, tous les projets en cours ne pourront se réaliser que si la trésorerie de l'AVPC le permet. Celle-ci ne vivant que de dons, et le département de l'Isère n'ayant pas que l'AVPC à aider, tous les adhérents et sympathisants sont cordialement invités à participer à la sollicitation des mécènes qu'ils pourraient connaître.



BULLETIN DE SOUSCRIPTION
A L'ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE CARTUSIEN (A.V.P.C.)
 Déclarée à la Préfecture de l'Isère le 13 décembre 2016
 Et publiée au Journal Officiel le 24 décembre 2016 sous le numéro 700

CIVILITE <i>Rayez la mention inutile</i>	Monsieur	Madame	Mademoiselle
NOM			
Prénom			
Adresse complète			
Téléphone			
Adresse @mail			

Connaissance prise de l'objet de l'association, souscrit à l'A.V.P.C en qualité de :

MEMBRE ACTIF

Cotisation pour 2023	25 €
Don supplémentaire	€

Par chèque sur la banque :							
Espèces							
Virement bancaire de la banque :							
sur le compte CAISSE D'EPARGNE DE L'AVPC							
IBAN	FR76	1382	5002	0008	0116	7640	203

LES DONS FERONT L'OBJET DE LA DELIVRANCE DU CERTIFICAT PREVU PAR LA LOI POUR BENEFICIER DE REDUCTIONS FISCALES DANS LA LIMITE DE LA LOI DE FINANCE. POUR OBTENIR VOTRE RECU FISCAL, N'OUBLIEZ PAS DE RENVoyer CE BULLETIN AVEC VOTRE ADRESSE.

MEMBRE BIENFAITEUR

Et effectue ce jour un versement de	50 €	100 €	150 €	€
-------------------------------------	------	-------	-------	---

A titre de don de la manière suivante :

Par chèque sur la banque :							
Espèces							
Virement bancaire de la banque :							
sur le compte CAISSE D'EPARGNE DE L'AVPC							
IBAN	FR76	1382	5002	0008	0116	7640	203

Nb. Les membres bienfaiteurs peuvent assister aux assemblées générales mais ne sont ni électeurs ni éligibles.

Le souscripteur a été informé que son adhésion emporte le respect des statuts de l'association en date du 21 novembre 2016 et disponibles au siège de l'association, grange d'Aiguenoire, 1271 route de Berland, 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

@mail de l'association : avpc@chartreuse.fr

Fait à _____ le _____

Le souscripteur